

-=-= MAIRIE DE LABRUGUIERE -=-=

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le DEUX JUILLET à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David VEAUTE.

PRÉSENTS :

M. David VEAUTE, Maire, Mme Sophie ASSEMAT, M. Alexandre NEGRE, Mme Laure LOMBELLO, M. Stéphane GILABERT, Mme Laurence KASATENKO, Mme Carole GAU, M. Patrick BOURGUES, M. Georges MARIGO, Mme Isabelle ZIEGELÉ, M. Stéphane CAYRE, M. Jean-François GARCIA, Mme Magali FABRE, Mme Nathalie ANDRIEU, M. Boris VIDAL, Mme Soline ROUTELOUS, Mme Rose DURAND, M. Axel EVENO Mme. Anne-Marie NEGRE, M. Jean-Yves GUEGUEN M. Sylvain BADIA, Mme Bérengère JULIEN, M. Nathan HEUILLET

REPRÉSENTÉS :

<i>Jérémie LEMOINE</i>	<i>procuration à</i>	<i>David VEAUTE</i>
<i>Roland BIAGUI</i>	<i>procuration à</i>	<i>Jean-François GARCIA</i>
<i>Régis SIGUIER</i>	<i>procuration à</i>	<i>Isabelle ZIEGELÉ,</i>
<i>Karine JEAY</i>	<i>procuration à</i>	<i>Stéphane CAYRE</i>
<i>Karine HERCOVITZ</i>	<i>procuration à</i>	<i>Laurence KASATENKO</i>
<i>Mathilde GALONNIER</i>	<i>procuration à</i>	<i>Rose DURAND</i>

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François GARCIA

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- CACM – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation d'un représentant communal

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De désigner comme représentant communal Monsieur Alexandre NEGRE

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Trifyl Tarn : Syndicat Mixte pour le traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés – Désignation d'un élu référent

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De désigner comme référent communal Monsieur Stéphane CAYRE.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Le Gîte d'En Laure : contrat de prestation de services avec Midinest Conciergerie**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De signer un contrat de prestation de services de conciergerie avec la société Midinest Conciergerie pour une durée de 6 mois renouvelable tacitement sans excéder 3 ans.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Aide à la restauration des façades : révision de la base de calcul**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De procéder à la régularisation de l'aide accordée par délibération le 4 avril 2024 et à verser la somme de 1 0007,88 € à la SCI Building

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 28 voix pour (Bérengère Julien ne prend pas part au vote)

- **Animation locale : occupation du domaine public – fixation du montant de la redevance**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer le montant de la redevance à l'euro symbolique et autoriser la sous-location pour le déroulement des animations et manifestations (Vide-greniers, Bodegas, Fête du sport, Fêtes générales, Marché de Noël)

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Forêt communale – convention de mandat pour la facturation par l'ONF des ventes de bois**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De signer la convention de mandat avec l'ONF pour l'établissement des factures issues de la vente de bois.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

CADRE DE VIE – RÉSEAUX - ENVIRONNEMENT

- **Convention de servitude Commune de Labruguière /ENEDIS – Les Gaux**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De signer la convention de servitude afin de permettre aux agents ou entrepreneurs de pénétrer sur la propriété en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

- **“Patus” biens sectionnaires des Bousquets : lancement de la procédure de vente**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De lancer la procédure de vente d'une partie des biens de la section de commune des Bousquets et d'En Catala au bénéfice de l'indivision Averous

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **“Patus” biens sectionnaires de Caunan : lancement de la procédure de vente**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De lancer la procédure de vente d'une partie des biens de la section de commune de Caunan au bénéfice de Monsieur Emmanuel GUY

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec x voix et 1 abstention (Bérengère Julien)

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

DELEGATION

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Préemption :

Décision du 09 juin 2026 sur le bien cadastré section AC n° 103 sis 1 bis boulevard Henri Pinel – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 11 juin 2026 sur le bien cadastré section AH n° 83 sis 4 impasse Bonnet – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 juin 2026 sur le bien cadastré section F n° 884, 887, 890, 937 sis 619 route des Gaux – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 25 juin 2026 sur le bien cadastré section AB n° 65 sis 1 place Victor Hugo – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 26 juin 2026 sur le bien cadastré section AK n° 279 sis 10 rue des Malautières – 81290 LABRUGUIERE

DELEGATION

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence, autorisée par le Conseil Municipal du 9 avril 2026 - Art L 2122 du CGCT)

Le 04/06/2026 : Décision du Maire de signer une convention de mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2026/2027 pour un montant de 41 €TTC par an et par école soit 123 € pour les 3 écoles (Louis Pasteur, Marie Curie et Saint-Hilaire)

Le 10/06 /2026 : Décision du Maire de signer une convention d'occupation précaire pour l'occupation et l'entretien de la parcelle cadastrée G n°1720 située En Laure par Monsieur Nicolas ROUSSY

Le 12/06/2026 : Décision du Maire de signer un accord cadre pour le transport scolaire d'une durée de 1 an à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 renouvelable 2 fois avec la Société BALENT Autocars

La séance est levée à 21 h 06

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-François GARCIA

David VEAUTE